

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 02 24 001

Nombre de conseillers :

En exercice 17

Présents 12

Pouvoirs 1

Votants 13

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de février à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 février 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Justine JAMBON Lydia LEO Amélie RAPHAEL

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GAILIEGUE

Absents et excusés : Arnaud GUDEFIN Séverine RODET Ludivine GONNET Rémi VASSEUR

Secrétaire de séance : Lydia LEO

OBJET : Approbation de la convention entre SOBECA et la commune de BUELLAS pour l'entretien et la maintenance des feux tricolores

Monsieur le maire indique que la convention entre la commune de Buellas et l'entreprise BABOLAT est terminée.

Le prestataire ne s'occupant plus du secteur de la commune, c'est l'entreprise SOBECA qui interviendra pour la maintenance.

La présente convention indique que l'entreprise SOBECA interviendra pour des travaux d'entretien courant et des travaux spéciaux de remise en état sur les installations communales. Elle définit également le montant des prestations.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la convention présentée et annexée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention présentée et autorise monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à la maintenance des feux tricolores de la commune.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 24 février 2025

Michel CHANEL - Maire